

LE CHSCT : UN PARTENAIRE DE L'EMPLOYEUR

Obligation de sécurité, accident du travail, harcèlement moral, santé physique et mentale, pénibilité, GPEC et vieillissement des salariés, risques psychosociaux sont autant de sujets à traiter avec le CHSCT.

Il importe a minima de connaître les modalités de fonctionnement de cette instance incontournable qui peut être considérée comme un partenaire de l'employeur.

Cette formation permettra d'avoir une vision structurée de la réglementation propre au CHSCT et de comprendre les évolutions massives de la jurisprudence à son égard. Le CHSCT sera appréhendé à travers des situations propres au secteur sanitaire, social et médico-social.

OBJECTIFS

- Clarifier et approfondir les obligations de l'employeur vis-à-vis du CHSCT et sa coordination avec les autres instances représentatives du personnel
- Appréhender le CHSCT comme un outil à disposition de l'employeur et mieux comprendre ses enjeux au regard des spécificités du secteur sanitaire, social et médico-social

CONTENU

Mise en place du CHSCT

Structuration : un ou plusieurs CHSCT ? La notion d'établissement
Composition du CHSCT et désignation des membres

Statut des membres

Heures de délégation, formation
Protection des membres

Fonctionnement du CHSCT

Organisation interne (secrétaire, règlement intérieur)
Moyens matériels et financiers
Convocation par l'employeur, à la demande du CHSCT, ordre du jour, conditions de prise de décisions

Attributions et prérogatives

Rôle de prévention, analyse des conditions de travail et prévention des risques professionnels : pénibilité, risques psychosociaux, harcèlement
Obligations de consultation et coordination avec les autres représentations du personnel
Moyens d'action du CHSCT, droit d'accès, droit d'enquête
Expertise et instance de coordination des CHSCT



29 novembre 2016



Paris

€ 316 €
par personne



1 jour

01 53 98 95 03
formation@fehapp.fr

JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN
JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

Prérequis

Connaissances de base en droit du travail

PUBLICS

- Directeurs et Responsables Ressources Humaines.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports théoriques et méthodologiques
- études de cas/de situations
- échanges et mutualisation

INTERVENANT

- Avocat spécialisé en droit social et dans le secteur associatif, sanitaire, social et médico-social.

